

(M. Knowles) en particulier, ont signalé la contribution du comité du régime de pensions du Canada à la préparation de la mesure. Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a tenu 51 séances. Il s'est réuni nombre de fois pendant le congé de Noël, allant même jusqu'à siéger parfois trois fois par jour. Les représentants du Sénat y ont été très assidus. Je pourrais en nommer plusieurs. Il y a eu la présidente conjointe, la sénatrice Fergusson; le sénateur Croll, un des premiers membres du comité qui, en 1950, formulait les recommandations sur lesquelles le régime de la sécurité de la vieillesse a été fondé; le sénateur Hugessen; le sénateur McCutcheon dont je ne partageais pas les opinions mais qui a des aptitudes exceptionnelles pour comprendre n'importe quelle question. Ces membres de l'autre endroit ont fait un apport remarquable au travail du comité. Évidemment, il y a eu d'autres bons comités du Sénat chargés d'étudier notamment l'utilisation des terres, l'emploi, la vieillesse et ainsi de suite. Bon nombre de travaux nécessaires à l'avancement des travaux du Parlement peuvent se faire de cette façon, entre autres.

On a beaucoup parlé des nominations récentes de certains sénateurs. Malheureusement, je n'ai pas eu le privilège d'en connaître plusieurs. J'en connais un qui était mon confrère de classe. Mais tout ce que je puis dire, c'est que les hommes que j'ai rencontrés ont atteint l'âge le plus productif de leur vie; ce sont des hommes compétents qui ont remporté des succès remarquables dans les domaines de leur choix avant leur entrée au service public. Ils ont aussi apporté quelque chose ou rendu un service quelconque à leur parti. Je ne crois pas que cela les disqualifie par le fait même. Ils seront jugés d'après leur travail au Sénat et comme membres du Parlement, au sens le plus large. La nomination de ces hommes ne mérite sûrement pas une telle condamnation en des termes aussi étranges, comme ceux qui nous avons entendus.

Il faudrait peut-être attacher plus d'importance aux antécédents des personnes qu'on a l'intention de nommer à l'autre endroit. L'un des préopinants a prétendu que jamais personne du groupe socialiste qui gouverne la Saskatchewan n'a été nommé au Sénat. Or, il me semble qu'on a offert, à un moment donné, le poste de sénateur à M. Coldwell, mais qu'il l'aurait refusé. C'est peut-être inexact. Si ce parti a pour principe de ne pas prendre part au Sénat, je respecte ce principe. Mais les membres de ce parti ne peuvent pas avoir le drap et l'argent. Si on leur offre des nominations et qu'ils décident

[M. Francis.]

de ne pas les accepter, ils ne devraient pas se plaindre s'ils ne sont pas nommés.

• (3.20 p.m.)

Il est vrai que le choix des membres du Sénat devrait être moins entaché d'esprit de parti et mieux équilibré du point de vue de la représentation; mais nous devrions avant tout choisir des personnes compétentes et consciencieuses, qui s'intéressent aux affaires de l'État et sont prêtes à y consacrer leur temps.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question? A-t-il vraiment dit que nous nous plaignons? Aucun des membres de notre parti ne s'est plaint parce qu'il n'a pas été nommé au Sénat. Si je ne me trompe, c'est l'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Lessard) qui s'est plaint à ce sujet. Nous ne nous plaignons pas. Nous ne voulons pas aller là.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, je sais gré à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir si clairement exprimé ce à quoi je voulais en venir. J'ai dit que, s'ils ne voulaient pas accepter d'être nommés au Sénat, je respectais leur désir, et j'ai simplement ajouté qu'il n'appartenait pas aux membres d'un parti minoritaire de signaler qu'ils ne comptaient aucun représentant au Sénat lorsqu'ils refusent par principe une telle nomination.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): L'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart).

M. Francis: Je n'avais pas fini, monsieur l'Orateur.

M. Knowles: L'Orateur vous croyait rendu au Sénat.

M. Francis: En ce qui touche les mesures proposées, il y aurait peut-être lieu de limiter l'âge de retraite dans le cas de ceux qui choisiraient de toucher la pension, qui sera de l'ordre de \$8,000 par année. A mon avis, ce choix devrait se faire assez tôt, mettons vers l'âge de 75 ans, et non pas être permis à tout âge ou à n'importe quelle étape dans la carrière d'un membre de l'autre endroit.

Le Sénat du Canada est dans une large mesure ce que le Parlement en fait. Les années passées, il renfermait une proportion plus considérable de membres actifs et il jouissait apparemment de plus de considération de la part de nombreux Canadiens. La mesure actuelle, qui aurait dû être présentée il y a longtemps, est une initiative qui vient